

N° D'ORDRE : 2023-090**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER****E X T R A I T****DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 21**Pouvoirs : 05**Excusé : 00**Absents : 03**Qui ont pris part**à la délibération : 26**Date de convocation : 26 juin 2023***SEANCE DU 3 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice– M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – Mme MONTAGNY Nolwenn (arrivée à 18h37) - M. SAUVAT Sébastien.

Pouvoir : M. BLANC Romain donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian – M. CHAMBELLAND Michel donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme LABROUSSE Sylvie donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. FONTANA Alain donne pouvoir à M. MARIN Michel – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan.

Excusé :

Absents : Mme DEFAUX Catherine – M. QUENET Xavier – Mme RASTOUIL Angélique.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.

12- PRESENTATION DES DECISIONS MUNICIPALES DU DEUXIEME TRIMESTRE

Par délibération du Conseil municipal en date du 15 juin 2020 et en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a délégué au maire un certain nombre de compétences et ce, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Ainsi, conformément à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le maire rend compte à l'Assemblée des décisions municipales prises au cours du 2^{ème} trimestre de l'année 2023.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la décision municipale n°17-2023 relative à la défense des intérêts de la commune ;
- VU la décision municipale n°18-2023 portant acceptation d'un don ;
- VU la décision municipale n°19-2023 relative à l'augmentation des tarifs des bus municipaux ;
- VU la décision municipale n°20-2023 relative à l'augmentation des tarifs des activités scolaires et périscolaires ;
- VU la décision municipale n°21-2023 relative au choix de l'attributaire pour le MAPA n°2023-03 fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés.

PREND ACTE

- de la présentation des décisions municipales précitées

Signé : Le Maire,**Gilles VINCENT**